

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Convocation du :
08/11/2022

PRESENTS : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LECOQ pouvoir à M. POULET
M. PETIGNY pouvoir à M. CHUARD
M. CHAZERAND pouvoir à Mme DEPIERRE
Mme GRESSER pouvoir à Mme BUGADA
Mme CALONNE pouvoir à Mme REGALDI

SECRETARE DE SEANCE : M. MARTI François

***Avenant assurance
risques statutaires***

La Maire expose à l'Assemblée,

Que par délibération du 07 décembre 2020, le Conseil Municipal décidait de l'adhésion de la Commune au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Jura pour la garantie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024.

Que CNP Assurances a souhaité revoir ses tarifs au vu de la situation dégradée du contrat, les taux d'assurance n'étant garanti que deux ans.

Que, pour Arbois, dès le 1^{er} janvier 2023, le taux d'assurance passera de 7,18 % de la masse salariale à 7,75 %.

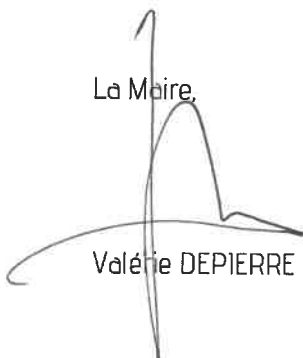
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition d'avenant au contrat - alternative 1 - avec remboursement à 100 % des indemnités journalières et **autorise** Mme la Maire à signer l'avenant à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 15 novembre 2022

La Maire,


Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,


François MARTI